



Publié le 13 NOV. 2025

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 029-212900310-20251106-DEC202536-DE

DECISION N°2025-36
DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions
Demande de subvention à Quimperlé Communauté pour le versement des subventions fonds vert PCAET

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,
Considérant le projet d'installation de thermostats et de sous-compteurs pour le suivi énergétique des bâtiment communaux,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention avec Quimperlé Communauté pour le reversement des financements du fonds vert PCAET à la commune de Clohars-Carnoët pour l'installation de thermostats et de sous-compteurs pour améliorer le suivi énergétique des bâtiments communaux.

Le financement prévisionnel apporté par le fonds vert PCAET est de 65 %, soit 13 000 € pour une dépense subventionnable de 20 000 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère et M. le Comptable public de Rosporden.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de Rosporden sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 6 novembre 2025,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.